

quel droit il cherche à continuer en ce moment à administrer le Canada?

Depuis notre dernière réunion en cette Chambre, il s'est produit des changements d'une grande importance et d'une immense portée. Le gouvernement qui était alors au pouvoir a donné sa démission et un nouveau gouvernement a été formé. Pour que la situation soit parfaitement comprise en dehors de cette Chambre, qu'il me soit permis d'attirer l'attention sur certains faits et sur certaines circonstances. Depuis la dernière fois que le Parlement s'est réuni, chacun des membres de l'ancienne administration a donné sa démission; en effet, quand le premier ministre a donné sa démission, il a aussi présenté la démission de chacun des membres de son cabinet. En vérité, il fut un temps, après la prorogation du Parlement l'an dernier—un moment très court naturellement—où aucun ministère ne dirigeait l'administration de ce pays. Mon très honorable ami a choisi un collègue le jour où il a prêté serment; il en a choisi d'autres environ trois jours plus tard et d'autres encore plus tard.

Le ministère que nous avons en face de nous la dernière fois que nous nous sommes assemblés, était une administration unioniste. C'était un gouvernement dont les membres avaient été pris dans chacun des partis politiques historiques sur la base d'une prétendue égalité de nombre et de talent. Il avait été formé en tenant compte d'une condition particulière provenant de la guerre qui était alors en cours d'exécution. Son objet était d'être une administration en vue de la guerre, occupée seulement de la continuation et de la conclusion triomphante de la guerre ainsi que de la solution des problèmes qui s'y rattachaient. C'est en faisant appel à sa composition, à son personnel et à ses intentions dans ce but que le Gouvernement s'est adressé aux électeurs et a gagné leur appui qui l'a réélu au pouvoir.

Le gouvernement qui se présente aujourd'hui devant le Parlement est complètement différent et nouveau. Mon très honorable ami voudra-t-il prétendre qu'il est à la tête d'un gouvernement qui a un caractère d'union? Prétendra-t-il que c'est une coalition composée de membres des deux anciens partis politiques choisis parce qu'ils sont supposés être égaux en talent aussi bien qu'en nombre? Prétendra-t-il un instant que c'est un gouvernement de guerre qui a reçu un mandat du peuple de diriger ses affaires? Ce sont des questions auxquelles je demande à mon honorable ami de répondre quand il prendra la parole dans

[L'hon. Mackenzie King.]

cette Chambre. Comme je l'ai dit, le Gouvernement a changé le caractère, les personnes et l'objet du gouvernement formé en 1917.

Permettez-moi de développer pendant quelques instants ces différents points. Comme je l'ai déjà dit, le ministère qui se présente aujourd'hui devant le Parlement a un caractère absolument différent du ministère que nous avons devant nous la dernière fois que nous nous sommes assemblés dans cette enceinte. Ce ministère était alors un ministère unioniste. Mon très honorable ami prétendra difficilement que son ministère est unioniste. Il a été le premier à détruire le mot "Unioniste"; il l'a absolument supprimé du vocabulaire de son gouvernement. Il pourra difficilement dire que son ministère est composé de membres des anciens partis historiques. Plus que quiconque dans le pays il a fait tout son possible pour détruire la réputation des anciens partis politiques et pour dire que leur utilité a cessé. Il ne croit certainement tromper personne sur le caractère de l'administration actuelle en lui donnant le nom de "nationale, libérale et conservatrice" qu'il a choisi en dépit de ses invectives à l'adresse des partis politiques. A-t-on jamais rencontré un tel pêle-mêle de contradictions et un tel manque de sincérité?

Mon très honorable ami prétendra probablement que la situation qui a été ainsi créée n'est pas différente des situations qui se sont produites après la mort de sir John A. Macdonald, quand sir John a été remplacé en juin 1891 par sir John Abbott; quand sir John Thompson a succédé à sir John Abbott en décembre 1892; quand sir Mackenzie Bowell a remplacé sir John Thompson en décembre 1894; et enfin quand sir Charles Tupper a succédé à sir Mackenzie Bowell en mai 1896. En d'autres termes, il prétendra probablement que pendant la durée d'un parlement un ministère a le droit de succéder à un autre comme dans la période comprise entre 1891 et 1896. Je présume que mon très honorable ami essayera de faire croire à la Chambre que la succession au pouvoir de son ministère au ministère précédent est un cas analogue à ceux que je viens de mentionner. En réalité, il n'y a pas d'analogie.

Les gouvernements qui se sont succédés aux affaires de 1891 à 1896 furent tous des gouvernements toriens, détenant le pouvoir en vertu d'un programme qui avait été approuvé par les électeurs du pays au mois de mars 1891 à une époque et dans des circonstances normales. Ces ministères étaient homogènes quant à leur composition, au but et aux fins qu'ils poursuivaient. Or, le cabinet qu'a formé mon très hono-